

AncDK431

[22 juin 1647]

A Messieurs
Messieurs les bourguemestre
et eschevins de la ville de Donkerck

Supplient humblement les Religieux Minimes de
Saint François de Paule de la province de France, disants
que Monseigneur le Comte de Rantsau, mareschal de France,
Lieutenant general des armées du Roy en flandre et gouverneur
de cette ville de Donkerck et Berg, desirant avoir une communauté
de religieux naturels françois¹ pour l'assistance spirituelle des
Français¹ qui y resident pour le service du Roy, auroit appellé
les dicts Religieux Minimes et leur auroit fait offre d'une
place pour y bastir un convent² et des moyens pour subsister,
ce que les dicts Religieux Minimes aiant accepté avec remercement,
il auroit ordonné l'establissement du dict convent² comme il
appert par l'acte de sa permission cy attaché. Ce considéré,
les Religieux Minimes vous supplient, Messieurs, d'agréeer et
permettre le dict establissement et erection d'un convent² de l'ordre
des Minimes de Saint François de Paule dans vostre ville de
Donkerck et vous les obligerés à prier Dieu pour vous et à vous
rendre tous les services qui seront en leur pouvoir.
Presenté par le Pere Claude Lesergent vicaire provincial.

Ceulx de la loy veu le contenu de ceste requeste consentent
l'establissement et erection d'un convent² de l'ordre des
Minimes de Saint François de Paule, soubs le bon plaisir neantmoing
du Roy. Actum le XXII (22) de juing 1647
Signature : Jacques Tugghe

¹ françois = français

² convent = forme ancienne du mot "couvent"